

Image not found or type unknown



## Abandon volontaire de mes enfants

Par **Mannoonn**, le 27/11/2012 à 09:54

Bonjour,

Il me semblait avoir vu un article de loi me permettant d'abandonner volontairement mes enfants;

Aurai-je rêvé?

J'ai cherché sur votre site, en vain, des articles abordant le sujet.

Merci de votre réponse.

***Pour un abandon en forêt , chercher à " Petit Poucet "***

Par **youris**, le 27/11/2012 à 16:52

bjr,

vous pouvez également chercher une tour d'abandon (en anglais baby hatch) qui permet d'y abandonner ses enfants.

Par **Mannoonn**, le 27/11/2012 à 18:46

Merci pour cette promptitude;

cela dit, mes enfants sont avec leur mère;

c'est juste moi qui souhaiterait les "abandonner", au cas où, leur mère venait à disparaître, qu'ils puissent avoir le choix de leur vie future...

Merci de votre compréhension.

Par **Laure11**, le **27/11/2012** à **19:18**

Bonjour Mannoonn,

C'est une blague ?

Si c'est le cas, elle est plutôt de mauvais goût....

Par **Mannoonn**, le **27/11/2012** à **19:27**

Croyez-vous sincèrement que je prendrai le temps de vous poser ces questions, si ce fut une blague ?

Restons sérieux,

Mes enfants connaissent mieux leur beau-père aujourd'hui, que moi...

Qu'advient-il de leur futur, en cas de décès prématuré de leur mère?

D'où ma question!

Par **Laure11**, le **27/11/2012** à **19:29**

Je préfère m'abstenir de tout commentaire....